



ARC-CECCA FINANCES

EXPERTISE COMPTABLE | AUDIT | CONSEIL
ALLONS PLUS LOIN AVEC LA BONNE STRATEGIE

Arnaud COLLIN

Bruno BONNET

Nicolas GAGNEPAIN

Associés

Experts-Comptables Diplômés

Commissaires aux Comptes Inscrits

Nuno GARCIA

Associé

Juriste en droit social

Emmanuel PRUDON

Expert-Comptable Diplômé

AGES-ADAPEI

ASSOCIATION LOI DE 1901

Siège social : 6, Rue de la Résistance

21000 DIJON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Société par actions simplifiée au capital de 372 400 € - 528 721 897 R.C.S. Chalon-sur-Saône – Siret 528 721 897 00015 – A.P.E 6920 Z – N° TVA FR 72 528 721 897
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de la région de Bourgogne Franche-Comté et sur la liste des commissaires aux comptes rattachée à la CRCC de Besançon - Dijon

Siège social : 21 rue Georges Derrien – 71100 Chalon-Sur-Saône - Tél. 03 85 46 96 00 – e-mail : chalon@arc-cecca.fr
BUREAUX : BEAUNE – CHALON-SUR-SAONE – GEVREY-CHAMBERTIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « AGES-ADAPEI » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe "Faits marquants de l'exercice" mentionnant les opérations d'apport partiel d'actif et d'apport avec droit de reprise et "Changements de méthode" relative à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et l'évaluation des immobilisations corporelles et des fonds dédiés.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion présenté par votre conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à CHALON SUR SAONE,
Le Commissaire aux Comptes
SAS ARC CECCA FINANCES
Bruno BONNET

Signé par Bruno Bonnet
Le 27 mai 2026



doc_OgB2
tx_xyE0n6o80xZA

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION AGES ADAPEI

6 rue de la Résistance

21000 DIJON

Actif

Passif

Compte de résultat

Annexe comptable

Etats financiers au 31/12/2025

BILAN

ACTIF	Brut 2025	Amortissement 2025	Net 2025	Net 2024
Frais d'établissement	0	0	0	0
Actif immobilisé		0	0	0
Immobilisation incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	116 807	108 459	8 349	8 061
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	33 356		33 356	34 616
Immobilisations corporelles				
Terrain	249 166	145 458	103 708	109 809
Constructions	1 075 750	829 233	246 517	269 961
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 008 863	2 347 208	661 655	555 839
Autres immobilisations corporelles	4 637 255	2 823 221	1 814 033	1 669 602
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	20 210		20 210	117 882
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	316 329		316 329	310 244
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	5 847		5 847	99
Prêts	425 763		425 763	384 330
Autres immobilisations financières	17 325		17 325	13 711
TOTAL II	9 906 672	6 253 579	3 653 093	3 474 154
Actif circulant		0	0	0
Stocks et en cours	0	0	0	0
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 930 987	132 049	1 798 938	1 452 593
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	697 309	0	697 309	369 375
Charges constatées d'avance	79 967	0	79 967	68 189
Valeurs mobilières de placement	901 986		901 986	1 317 323
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	3 734 274		3 734 274	5 126 031
		0	0	0
TOTAL III	7 344 523	132 049	7 212 474	8 333 512
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	17 251 195	6 385 629	10 865 567	11 807 665

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise	1 619 279	1 619 279
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 619 279	1 619 279
Fonds propres avec droit de reprise	572 084	399 640
Fonds statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	572 084	399 640
Ecart de réévaluation		
Réserves	2 444 640	1 762 476
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	2 416 725	1 734 560
Autres réserves	27 916	27 916
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	2 401 839	1 722 440
Report à nouveau	-1 195 150	-790 038
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales</i>	-808 921	-502 910
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 070 784	141 776
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales</i>	1 047 871	197 817
Situation nette (sous total)	2 370 069	3 133 134
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	22 417	0
Provisions réglementées	197 651	197 651
TOTAL I	2 590 138	3 330 785
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	1 720 365	2 847 366
TOTAL II	1 720 365	2 847 366
PROVISIONS		
Provisions pour risques	485 617	949 361
Provisions pour charges	166 558	
TOTAL III	652 174	949 361
DETTE		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	659 641	781 606
Emprunts et dettes financières diverses	32 088	29 880
Instruments financiers à terme	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 011 325	827 655
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	2 534 065	2 289 795
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 997	21 418
Autres dettes	1 649 774	714 265
Produits constatés d'avance		15 534
TOTAL IV	5 902 890	4 680 154
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	10 865 567	11 807 665

Etats financiers au 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat (1/2)

PRODUITS / CHARGES	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 760	2 600
Ventes de biens et de services	918 800	81 911
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestation de service	918 800	81 911
<i>Dont ventes de services relatifs aux activités SMS</i>	872 095	19 458
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs	21 878 863	21 607 675
Concours publics et subventions d'exploitation	21 857 837	21 591 837
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	21 328 671	21 061 470
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
Ressources liées à la générosité du public	21026	15838
<i>Dons manuels</i>	21 026	15 838
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	635 225	1 341 553
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	400	0
Utilisations des fonds dédiés	1 302 889	690 230
Autres produits	31 904	10 730
TOTAL I	24 769 841	23 734 698
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		94
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	7 663 278	6 422 829
Aides financières	246 260	291 015
Impôts, taxes et versements assimilés	1 357 473	1 126 513
Salaires	11 395 589	9 525 698
Cotisations sociales	4 248 025	3 472 211
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	798 754	593 492
Dotations aux provisions	172 322	368 828
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0
Report en fonds dédiés	6 349	1 800 188
Autres Charges	14 241	2 319
TOTAL II	25 902 291	23 603 185
I.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 132 450	131 513

Compte de résultat (2/2)

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	6 135	6 050
Autres intérêts et produits assimilés	80 950	13 505
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		7 692
TOTAL III	87 085	27 247
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	16 125	8 851
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL IV	16 125	8 851
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	70 959	18 396
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-1 061 491	149 909
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels		399 079
TOTAL V		399 079
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	4 177	402 093
TOTAL VI	4 177	402 093
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-4 177	-3 013
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	5 117	5 119
Total des produits (I+II+V)	24 856 925	24 161 024
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	25 927 710	24 019 248
EXCEDENT OU DEFICIT	-1 070 784	141 776
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	<i>-1 047 871</i>	<i>197 817</i>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE COMPTABLE

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Le bilan de l'exercice présente un total de 10 865 567 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 24 856 925 euros et un total charges de 25 927 710 euros, dégagant ainsi un résultat déficitaire 1 070 784 euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

A compter du 1^{er} janvier 2025, l'AGES ADAPEI a bénéficié d'un Apport partiel d'actif du Foyer de vie LA SOURCE, avec transfert des autorisations d'exploitation accordée par le Conseil Départemental de Saône et Loire. Sur le plan comptable, l'année 2025 présente les données comptables (bilan et résultat) de cet établissement pour la première fois.

Actifs apportés	Brut	Amortissement Dépréciation	Net
Immobilisations	916 502	726 557	189 945
Créances	454 767	7 883	446 884
Trésorerie	294 986		294 986
Total actif apporté	1 666 255	734 440	931 814

Passifs apportés	Net
Fonds propres	234 603
dont subventions d'investissements	24 528
dont provisions réglementées	2 355
Provision pour charges	160 553
Fonds dédiés	169 539
Dettes	367 120
Total Passif apporté	931 814

L'association a bénéficié de la part de l'association ADAPEI 21 d'un apport avec droit de reprise de 100 000 € destiné à compléter les fonds propres de l'AGES-ADAPEI dans le cadre du financement d'un bien immobilier. Le droit de reprise s'exercera en cas d'abandon du projet ou de cession du bien immobilier concerné.

En janvier 2025, l'établissement EAM SAINTE ELISABETH a déménagé dans ses nouveaux locaux de Fontaine Française.

Création de 16 places de MAS sur la ville de Talant.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

✓ Changement de méthode

L'exercice clos le 31 décembre 2025 constitue le premier exercice d'application des règlements ANC n°2022-06 modifiant le Plan Comptable Général et ANC n°2023-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les dispositions de ce règlement s'appliquent sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales modifications concernent :

- la suppression de la technique des transferts de charges au profit d'une comptabilisation en autres produits ou en diminution des frais de personnel selon la nature de l'opération ;
 - En 2024, les transferts de charges représentaient 945 K€. En 2025 les sommes comptabilisées anciennement en transfert de charges ont été comptabilisées en moins des charges de personnel pour 88 K€ et en autres produits des activités annexes pour 866 K€
- une nouvelle définition du résultat exceptionnel le limitant à des événements majeurs et inhabituels ;
 - En 2024 des produits de cession d'immobilisations figuraient en produits exceptionnels pour 54 K€. En 2025 les produits de cession d'immobilisation figurent en produits d'exploitation pour 0,5 K€ ;
 - En 2024 des VNC d'immobilisations cédées figuraient en charges exceptionnelles pour 53 K€ ; Aucune VNC d'immobilisations n'est comptabilisée en 2025
- de nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (à l'exception de ce qui précède),
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'ensemble des subventions allouées à l'Association concernent des subventions de fonctionnement liées à l'exploitation normale de l'Association. Ces subventions sont comptabilisées dans des comptes propres à chaque financeur, par l'utilisation de la subdivision 74 "Subventions d'exploitation". Les dotations globales et prix de journées perçus de l'ARS et des Conseils départementaux sont comptabilisés en comptes 73 "Dotations et produits de tarification".

En fonction des dépenses engagées durant l'exercice, il est neutralisé lors de l'inventaire des comptes une partie de ces subventions par le biais d'un produit constaté d'avance ou par le biais de fonds dédiés (neutralisation des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, et qui n'ont pu encore être utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard).

Dans le cas où les dépenses subventionnables ne seraient pas atteintes, une provision pour risque de reversement peut être comptabilisée.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01, ainsi que les règlements N°ANC 2019-04, ANC-2022-06 et ANC 2023-03 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Conformément aux dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

✓ L'objet social de l'entité :

L'association a pour objet :

- D'assurer la gestion des établissements et services créés par l'ADAPEI de la Côte d'Or (désignée par le signe Adapei 21) ou confiés à celle-ci ;
- D'assurer la gestion, le service des établissements et services intervenants dans le domaine de l'économie sociale et solidaire ou du médico-social et qui ont été confiés à l'AGES-ADAPEI par l'autorité compétente ;
- D'apporter l'assistance matérielle et la protection morale aux enfants, adolescents ou adultes fréquentant ou ayant fréquenté les établissements et services gérés, de créer des liens d'assistance, de soutien et d'amitié entre les familles ;
- Et plus généralement, la participation à toute structure créée ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet défini ci-dessus, ou à tout objet similaire ou connexe, notamment aux structures dont l'objet serait susceptible d'y concourir, notamment par voie de création de structures nouvelles, d'apport, fusions ou autre.

✓ Nature et périmètre des activités :

Dans le cadre de sa mission principale, l'association peut gérer tout établissement ou service destiné à l'accueil des personnes concernées, à leur hébergement, leur accompagnement social / médico-social.

✓ Moyens mis en œuvre :

L'association réalise son objet social par la gestion de :

- Quatre EAM (Auxonne, Is sur Tille, Fontaine Française et Chaux des Crotenay),
- Une MAS (Is sur Tille)
- Un SAAD (Fontaine Française)
- Une RESIDENCE AUTONOMIE (Fontaine Française)
- Une PLATEFORME DE REPIT
- Un service PCPE
- Un service HABITAT INCLUSIF
- Un service EMA-TSA

Au 31 décembre 2025, l'association emploie en 2025 un effectif salarié moyen de 317 ETP et dispose de 21,9 m€ de produits de concours publics.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements :

Les durées d'amortissements appliquées sont les suivantes :

Frais d'établissement	5 à 10 ans
Constructions	10 à 50 ans
Matériel et outillage	5 à 15 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements et aménagements	5 à 20 ans
Matériels informatiques	3 ans

Immobilisations financières :

L'association détient des parts sociales de la banque Crédit Coopératif.

Les autres immobilisés sont constitués des versements de la taxe Effort construction auprès d'Action Logement.

Valeurs mobilières de placements :

La valeur brute est constatée par le cout d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provisions réglementées :

Cf tableau infra.

Les plus et moins-values sur actifs immobilisés ou financiers sont systématiquement compensées par des dotations ou reprises aux provisions réglementées pour leur montant exact, selon le principe de fonctionnement des provisions réglementées : réserve des plus-values d'actifs prévue par l'instruction M22.

Provisions pour charges :

Elles sont constituées, le cas échéant, avec l'accord de l'Autorité de contrôle de la tarification, en vue du financement de charges d'exploitation.

Fonds dédiés :

Cf tableau infra

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, ou des crédits non reconductibles de l'ARS, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Compte épargne temps :

Néant

Créances et dettes :

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités :

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats :

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :

L'article 20 de la loi n° 2006-586 du 26 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif précise que les associations dont le budget est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'état ou d'une collectivité territoriale dont le budget est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Il est précisé que les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantage en nature.

Le montant des rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ne peut faire l'objet d'une communication dans la mesure où cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

Par ailleurs, il est précisé que l'association n'a qu'un cadre dirigeant au sens de ce texte.

Engagement en matière de pensions et retraites :

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite, ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

L'engagement en matière d'indemnités pour départ à la retraite a été calculé selon la méthode actuarielle.

Indemnité de départ à la retraite :

- Ensemble du personnel : 1 443 594 euros

Hypothèses de calculs retenues :

- Départ à la retraite à l'âge de 62,75 ans
- Profil de carrière : 3,57%
- Turn over faible
- Taux d'actualisation brut : 3,96%
- En l'absence de renseignements exhaustifs sur les dates d'entrées dans la convention, l'engagement IDR est calculé sur la base de la date d'entrée dans l'association.

Pour couvrir ce passif social, l'association a poursuivi sa politique mise en œuvre en 2022, à savoir une externalisation auprès d'une compagnie d'assurance de ce passif social pour tous ses établissements, à l'exception de l'établissement La Source. Pour cet établissement, le passif social fait l'objet d'une comptabilisation de provision pour engagement retraite dans ses comptes.

Ainsi, à la date de la clôture :

- La provision comptabilisée au passif du bilan s'établit à un montant nul pour tous les établissements, à l'exception du Foyer La Source qui présente dans ses comptes une provision d'un montant de 166 558 euros ;
- La valorisation du contrat externalisé auprès de la compagnie gestionnaire du contrat IFC ouvert s'élève à un montant de 1 194 295 euros ;
- La charge à payer auprès de la compagnie gestionnaire du contrat IFC comptabilisée dans les comptes des établissements concernés s'établit à un montant de 82 741 euros. Cette somme a vocation à être mise en paiement en 2026.

Globalement, les charges comptabilisées sous forme de provision ou sous forme de primes d'assurance pour abonder le contrat IFC permettent de couvrir la totalité de l'engagement de l'association envers ses salariés.

Contributions volontaires en nature :

L'association n'a pas de la possibilité matérielle pour l'exercice clos de suivre et ainsi de déterminer les contributions volontaires.

Effectifs au 31 décembre :

AGES ADAPEI		Effectifs ETP			
Présents au 31/12		2024	2 025	2024	2025
001	EAM Odette VERSEY	74	72	70.80	70.20
002	FAM Les Eaux Vives	73	81	71.72	79.52
003	MAS Les Eaux Vives	11	27	10.60	26.00
004	FAM Sainte Elisabeth	47	46	43.35	42.65
006	EAM La Ferme du Sillon	48	53	46.06	51.00
007	S.A.A.D Fontaine	8	9	7.50	9.00
008	MAPA Gabriel Couturier	7	7	6.50	6.70
014	EANM LA Source	-	34	-	31.80
TOTAL GENERAL		268	329	256.53	316.87

Congés payés et maladie : alignement du code du travail sur le droit de l'Union Européenne :

Plusieurs arrêts de la Cour de cassation de septembre 2023 ont remis en cause le droit du travail français qui n'était pas conforme au droit européen en termes d'acquisition des congés payés durant un arrêt maladie.

Aucun salarié présent ou sorti n'ayant émis de demande d'indemnisation à la date d'arrêt des comptes, l'association n'a pas comptabilisé de provision ou de charge à payer conformément à la préconisation du CNOEC. Le risque éventuel n'a pu être estimé avec précision, la loi ayant été votée courant avril 2024.

Désormais, les compteurs de congés intègrent ces nouvelles règles.

Honoraires du commissaire aux comptes :

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 25 805 euros, décomposés de la manière suivante :

- 25 805 euros au titre des honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes
- 0 euro au titre des honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

Immobilisations

COMPTES COMBINES - AGES ADAPEI – Période de : 01/2025 au 12/2025

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2024	Acquisitions 2025	Cessions 2025	Immobilisations au 31 Décembre 2025
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	107 203	10 504	900	116 807
Fonds commercial				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	34 616		1 260	33 356
Total Immobilisations incorporelles	141 819	10 504	2 160	150 163
Immobilisations corporelles				
Terrains	20 000			20 000
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	227 112	2 053		229 165
Constructions	1 084 893	18 986	28 129	1 075 750
Installations, matériel et outillage techniques	2 340 756	740 887	72 779	3 008 864
Autres immobilisations corporelles	3 794 513	875 224	32 481	4 637 256
Immobilisations corporelles en cours	117 882	39 072	136 744	20 210
Total Immobilisations corporelles	7 585 155	1 676 222	270 133	8 991 244
Immobilisations financières				
Participations	310 244	6 085		316 329
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	99	5 796	49	5 846
Prêts	384 330	45 840	4 407	425 763
Autres immobilisations financières	13 711	5 549	1 934	17 326
Total Immobilisations financières	708 384	63 270	6 390	765 264
TOTAL IMMOBILISATION	8 435 358	1 749 996	278 683	9 906 671

Amortissements et dépréciations

COMPTES COMBINES - AGES ADAPEI – Période de : 01/2025 au 12/2025

Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2024	Dotations 2025 et autre reprise La Source	Diminutions 2025	Amortissements et dépréc. au 31/12/2025
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	99 142	9 316	0	108 458
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	99 142	9 316		108 458
Fonds commercial (établissements privés)				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	4 862 063	1 394 478	111 420	6 145 120
Terrains				
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	137 303	8 155		145 458
Constructions sur sol propre	501 096	11 229	28 129	484 196
Constructions sur sol d'autrui	313 836	31 200		345 036
Installations, matériel et outillage techniques	1 784 917	616 079	53 788	2 347 208
Autres immobilisations corporelles	2 124 911	727 815	29 503	2 823 223
Immobilisations corporelles en cours				
Dépréciations des immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	4 961 205	1 403 794	111 420	6 253 579

Participations

COMPTES COMBINES - AGES ADAPEI – Période de : 01/2025 au 12/2025

Tableau des filiales et participations en Euros	Capitaux propres	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres		Montant net des prêts et avances consentis par l'association
Renseignements concernant les participations (10% à 50%)			Brute	Nette	
SCI ADAPEI AGES	-3211	50%	50	50	254 837

	Montant des engagements donnés par l'association	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
SCI ADAPEI AGES		7200	-3311	0	

Provisions pour risques et charges

COMPTES COMBINES - AGES ADAPEI – Période de : 01/2025 au 12/2025

Provisions pour risques et charges	Montant au 31/12/2024	Dotation eu autre reprise La Source 2025	Diminutions 2025	Montants au 31/12/2025
Provisions pour risques et charges				
151 - Provisions pour risques	949 361	166 317	630 061	485 617
<i>dont provisions pour litige (c/1511)</i>				
<i>dont provisions pour garanties données aux usagers (c/1512)</i>				
<i>dont provisions pour pertes sur marchés à terme (c/1513)</i>				
<i>dont provisions pour amendes et pénalités (c/1514)</i>				
<i>dont provisions pour perte de change (c/1515)</i>				
<i>dont autres provisions pour risques (c/1518)</i>	949 361	166 317	630 061	485 617
<i>dont provisions pour risques d'emploi (c/1516)</i>				
152 - Provisions pour charges sur legs ou dotations				
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (retraite...)	-1	166 558		166 557
155 - Provisions pour impôts (établissements privés)				
157 - Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				
<i>dont provisions pour grosses réparations (c/1572)</i>				
158 - Autres provisions pour charges				
<i>dont provisions pour rémun. pers. handicapées (c/1581)</i>				
<i>dont autres provisions pour charges (c/1588)</i>				
TOTAL GENERAL	949 360	332 875	630 061	652 174

Provisions réglementées

COMPTES COMBINES - AGES ADAPEI – Période de : 01/2025 au 12/2025

Provisions réglementées	Provisions réglementées au 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Provisions réglementées au 31/12/2025
Provisions Réglementées				
141 - Destinées à la couverture du Besoin en Fonds de Roulement	96 166			96 166
142 - Pour renouvellement des immobilisations *				
143 - Provisions réglementées relatives aux stocks	0	0	0	0
144 - Relatives aux autres éléments de l'actif				
145 - Amortissements dérogatoires *				
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)				
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)				
148 - Autres provisions réglementées	101 485	2 355	2 355	101 485
14861 - dont réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé *	88 700			88 700
14862 - dont réserves des plus-values nettes d'actif circulant *	12 785			12 785
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	197 651	2 355	2 355	197 651

Créances et dettes

COMPTES COMBINES - AGES ADAPEI – Période de : 01/2025 au 12/2025

Libellé	Montant brut 2025
CREANCES (a)	
Créances de l'actif immobilisé :	
Créances rattachées à des participations(25-26)	316 329
Prêts (274)	425 763
Autres immobilisations financières (271à 273, etc)	23 172
Créances de l'actif circulant :	
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	1 930 987
Autres créances (4096,4097, etc)	16 681
Personnel et comptes rattachés (421,)	26 409
Sécurité sociale et autres organismes sociaux(43 sauf)	11 516
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	10 001
Autres	632 702
Charges constatées d'avance (486)	79 967
TOTAL CREANCES	3 473 528
DETTES (b)	
Emprunts obligataires convertibles (161)	
Autres emprunts obligataires (163)	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164 ..)	659 641
Emprunts et dettes financières divers (165...-17)	32 088
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408)	1 011 325
Personnel et comptes rattachés (421,)	1 091 091
Sécurité sociale et autres organismes sociaux(43 sauf)	1 367 425
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	75 550
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269,279,404,405)	15 997
Autres dettes (solde créditeur 409, 41, 45, 46, ...)	1 649 774
Produits constatés d'avance (487)	
TOTAL DETTES	5 902 890

Les créances de l'actif immobilisés sont à échéances à plus d'un an.

Les créances de l'actif circulant sont à échéance à moins d'un an.

Les dettes sont à moins d'un an hormis les financières envers les établissements de crédits.

Code Ets	Etablissements	Emprunts	Echéances restantes	< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans
001	FVP ODETTE VERSEY	416 120	173 383	27 741	110 965	34 677
002	EAM EAUX VIVES	235 714	42 821	34 231	8 590	0
003	MAS EAUX VIVES	64 286	11 678	9 335	2 343	0
004	EAM STE ELISABETH	500 000	428 428	53 306	231 288	143 835
TOTAL		1 216 120	656 311	124 614	353 185	178 512

Produit à recevoir

COMPTES COMBINES - AGES ADAPEI – Période de : 01/2025 au 12/2025

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	612 715
Autres créances	259 948
Avoirs à recevoir	16 681
Total	889 345

Charges à payer

COMPTES COMBINES - AGES ADAPEI – Période de : 01/2025 au 12/2025

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivant du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 331
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	204 236
Dettes fiscales et sociales	1 440 475
Autres dettes	111 877
Avoir à établir	400 657
Total	2 160 576

Charges et produits constatés d'avance

COMPTES COMBINES - AGES ADAPEI – Période de : 01/2025 au 12/2025

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	79 967
Total	79 967
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	0
Total	0

Variation des Fonds dédiés

COMPTES COMBINES - AGES ADAPEI – Période de : 01/2025 au 12/2025

	Fonds dédiés au 31/12/2024	Reports	Transfert	Utilisation	Montant au 31/12/2025
Subvention d'exploitation					
Fonds dédiés ARS et CD	2 806 731	176 297		1 297 992	1 685 036
Contributions financières autres organismes					
Fonds dédiés manuels affectés	15 818			5 306	10 511
Ressources liées à la générosité du public					
Fonds dédiés liés à la générosité du public	24 817				24 817
TOTAL	2 847 366	176 297		1 303 299	1 720 365

Tableau de passage du résultat comptable au résultat du compte administratif

COMPTES COMBINES - AGES ADAPEI – Période de : 01/2025 au 12/2025

Résultat comptable (a)	-	1 070 684	-	1 047 871	-	22 814
Reprise résultats sous contrôle tiers financeurs (b)		-		-		-
Résultat économique (c=a+b)	-	1 070 684	-	1 047 871	-	22 814
Dépenses non opposables aux tiers financeurs (d)	-	102 132	-	102 132		-
Produits non opposables aux tiers financeurs (e)		-		-		-
Résultat du compte administratif (f=c+d+e)	-	1 172 816	-	1 150 003	-	22 814

Concours publics et subventions

COMPTES COMBINES - AGES ADAPEI – Période de : 01/2025 au 12/2025

	Union Européenne	Etat (ARS)	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant au 31/12/2025
Concours publics		7 456 179	13 049 280	-	1 344 850	21 850 309
Subventions d'exploitation						-
Subventions d'investissement						

Engagements financiers

COMPTES COMBINES - AGES ADAPEI – Période de : 01/2025 au 12/2025

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Aval, cautions et garanties : - Commune de Is sur Tille (emprunts mutualisé 002+003)	54 499		54 499
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			

La commune d'Is sur Tille s'est portée garante à hauteur de 100% pour un prêt de 300 000 euros avec pour objet le financement d'acquisition d'équipements pour le FAM "Les Eaux Vives". Le capital restant dû au 31/12/2025 est de 54 499 euros.

Informations relatives aux contrats crédits baux

COMPTES COMBINES - AGES ADAPEI – Période de : 01/2025 au 12/2025

L'association a souscrit les engagements suivants en matière de crédit-bail :

- Crédit-bail autocommutateur : redevances comptabilisées en charges sur l'exercice = 3 452 euros
- Crédit-bail parc copieurs : redevances comptabilisées en charges sur l'exercice = 22 255 euros

Subventions d'investissements

COMPTES COMBINES - AGES ADAPEI – Période de : 01/2025 au 12/2025

Subventions d'investissement	Subventions d'invest. au 31/12/2024 (1)	Augmentations (2)	Diminutions (3)	Subventions reçues dans l'année (2)-(3)	Subv. d'invest. au 31/12/2025 (1)+(2)-(3)
Subventions d'équipement (c/131 et 1391)					
Etat	30 411	33 145		33 145	63 557
Région					
Département					
Commune					
Collectivités publiques					
Entreprises publiques					
Entreprises et organismes privés					
Autres					
- dont taxe d'apprent					
TOTAL Subventions d'équipement	30 411	33 145	0	33 145	63 557
Autres subventions d'investissement (c/138 et 1398)					
Etat	-30 411	-10 728			-41 140
Région					
Département					
Commune					
Collectivités publiques					
Entreprises publiques					
Entreprises et organismes privés					
Autres					
- dont taxe d'apprent					
TOTAL Autres subventions d'investissement	-30 411	-10 728	0	-10 728	-41 140
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					22 417
- dont taxe d'apprentissage					
Quote-part des subv. d'invest. virée au résultat de l'exerc. (c/747)					2 111

Réserves

COMPTES COMBINES - AGES ADAPEI – Période de : 01/2025 au 12/2025

Capitaux propres	Montant net 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Montant net 31/12/2025
Réserves affectées à l'investissement	971 294	355 355	52 204	1 274 445
Réserves de trésorerie	3 818	31 835		35 653
Réserves de compensation des déficits d'exploitation	650 259	560 768	300 276	910 751
Réserves de compensation des charges d'amortissement	109 189	86 687	0	195 876
Autres réserves	27 916	0	0	27 916
TOTAL RESERVES	1 762 476	1 034 645	352 480	2 444 640

Variations des fonds propres

COMPTES COMBINES - AGES ADAPEI – Période de : 01/2025 au 12/2025

Variation des Fonds Propres	Montant 31/12/2024	Affectation Résultat	Apport de La Source	Augmentation	Diminution ou consommation	Montant 31/12/2025
Fonds Propres sans droits de reprise	1 619 279					1 619 279
Fonds Propres avec droits de reprise	399 640		72 444	100 000		572 084
Ecarts de réévaluation						0
Réserves :	1 762 476	294 789	387 376			2 444 641
- dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 722 440	292 023	387 376			2 401 839
Report à nouveau	-790 038	-153 013	-252 099			-1 195 150
- dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-502 910	-94 206	-211 805			-808 921
Excédent ou déficit de l'exercice	141 776	-141 776			1 070 784	-1 070 784
- dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	197 817	-197 817			1 047 871	-1 047 871
Situation Nette	3 133 133	0	207 720	100 000	1 070 784	2 370 069
Fonds propres consomptibles						0
Subventions d'investissement	0		24 528		2 111	22 417
Provisions réglementées	197 651		2 355		2 355	197 651
Total	3 330 784	0	234 603	100 000	1 075 250	2 590 137